



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur-Fraternité-Justice

Ministère des Finances

(M. F)

Direction Générale de la Tutelle Financière

(DGTF)

Projet d'Appui à la Gouvernance des Entreprises Publiques

(PAGEP)

Référence de l'Accord de Prêt : N° 2100150044145

N° d'Identification du Projet : P-MR-K00-01

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
DAON N° : 01/PAGEP/CPMP/ EFD/2026
POUR
L'ACQUISITION DE DEUX VEHICULES LEGERS

Autorité Contractante : Ministère des Finances

Financement : Fonds Africain de Développement (FAD)

Juin 2026

7

MINISTERE DES FINANCES
Direction Générale de la Tutelle Financière
Avis d'Appel
d'Offres National
(AAON) AAON
N°01/PAGEP/CPMP
/EFD/2026
Pour l'acquisition de
deux véhicules légers pour le
PAGEP

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite au Plan de Passation des Marchés (PPM) 2026 publié le 11 mars 2026.
2. La République Islamique de Mauritanie (ci-après nommée « le Client », a obtenu un Prêt (« le Prêt ») provenant du Fonds Africain de Développement administré par la « Banque » et exécuté par le Ministère des Finances (MF)), (« le Client »). Le client entend affecter une partie du produit de ce Prêt aux paiements relatifs au marché issu du présent appel d'offres. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande du client : le MF après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de Prêt Ledit accord de Prêt interdit tout retrait du compte de Prêt destiné au paiement de personnes physiques ou morales, ou à une importation de biens si ce paiement ou cette importation, à la connaissance de la Banque, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que le client ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de Prêt ni prétendre détenir une créance sur le produit du Prêt, le cas échéant : « Pour ce Marché, le client effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque africaine de Développement applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets et Programmes d'Investissement.
3. Le délai de livraison ne doit pas dépasser 60 jours.
4. Le client sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture de ces véhicules conformément aux spécifications techniques contenues dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.
5. Le présent appel d'offres est un appel d'offres national ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics mauritanien.
6. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres et qui ne sont pas frappés par les dispositions de l'article 25 de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 (Cas d'incapacités et d'exclusions).

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du :
Directeur Général de la Tutelle Financière, Coordonnateur du PAGEP/DTF/ MF, BP : 238 Nouakchott- Mauritanie Tel : 222 36 27 81 80 ou par courriel : adade@tax.gov.mr, tous les jours ouvrables de 9H : 00 à 16H : 00, sauf le vendredi de 9H :00 à 11H 00.

8. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement et/ou obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après :

Directeur Général de la Tutelle Financière, Coordonnateur du PAGEP/DTF/ MF, BP : 238 Nouakchott- Mauritanie Tel : 222 36 27 81 80 ou par courriel : adade@tax.gov.mr, tous les jours ouvrables de 9H : 00 à 16H : 00, sauf le vendredi de 9H :00 à 11H 00, Contre le paiement de cinq mille Ouguiya (5 000 MRU) non remboursable versé exclusivement au Trésor Public.

9. Les exigences minimales en matière de qualification sont :

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacités ci-après :

Capacité Financière

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur ou égal à six millions Ouguiyas MRU pour les trois dernières années (2023, 2024 et 2025), ce chiffre d'affaires sera obtenu à partir des états financiers certifiés par expert-comptable.

Capacité Technique :

- Avoir réalisé au cours des cinq dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025), deux marchés similaires de même nature (livraison de véhicules), prouvés par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception provisoire sans réserves ou définitive signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales).
- Disposer d'un service après-vente décrit à la clause IC 18.1 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

10. Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées au plus tard le **02 juillet 2026 à 12H : 00 min** à l'adresse suivante :

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS /
ECONOMIE, FINANCES ET DOMAINES Adresse : Ilot ZRC,
Rue Omar, Lot 227 Nouakchott-Mauritanie Téléphone :
222 45 29 41 88, BP : 5193.**

Les offres seront fournies sous pli fermé et ne comportant en plus de l'adresse de la Commission ci-dessus que les mentions suivantes :

A n'ouvrir qu'en séance de la CPMP/EFD,

**« DAON°01/PAGEP/CPMP/EFD/2026 pour l'Acquisition
de deux véhicules légers pour le PAGEP »**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et, à l'adresse ci-après :

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS /
ECONOMIE, FINANCES ET DOMAINES Adresse : Ilot ZRC, Rue
Omar, Lot 227 Nouakchott-Mauritanie Téléphone : 222 45 29
41 88, BP : 5193, le 02 juillet 2026 à 12H : 00 min.**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant **de soixante-dix mille Ouguiya (70 000 MRU)** ou son équivalent dans une monnaie librement convertible et d'une validité de 120 jours au moins à compter de la date limite de dépôt des offres.
12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
13. Les offres doivent être présentées hors toutes taxes avec une offre fiscale.

**Le Coordonnateur du PAGEP
Abdel Ghader DADE**



